

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2019-10-16

Date de révision: 2022-03-22 update 01/13/2023

Version: 1.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : 1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)
Code du produit : 3680230, 3680231, 3680232, 3680233, 3680234, 3680235, 3680236, 3680237 / REZ1135

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Finition d'automobile

1.3. Fournisseur

Fabricant

Peter Kwasny GmbH
96 Heibronner Str.
Gundelsheim, 74831 - Germany
T 49(0) 6269-95-20

Distributeur

Peter Kwasny Inc.
62-64 Enter Lane
Islandia, NY 11749
T 1-844-726-6330 (tollfree North America)

Distributeur

Peter Kwasny Spraypaint Canada Inc
40 University Avenue, Suite 904
Toronto, ON M5J 1T1

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 352-323-3500 (24 heures / 7 jours par semaine)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Flam. Aerosol 1
Press. Gas (Liq.)
Eye Irrit. 2A
Carc. 2
Repr. 2
STOT SE 3
Simple Asphy

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

: Danger

Mentions de danger (GHS) :

: Aérosol extrêmement inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer somnolence ou des vertiges

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Conseils de prudence (GHS)

Susceptible de provoquer le cancer
Susceptible de nuire au fœtus.
Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.

: Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Oxyde de diméthyle	Oxyde de diméthyle Éter dimetilico / Éther méthylique / diméthyl éther	n° CAS: 115-10-6	30 – 60
Acétone	Acétone Diméthylcétone / propan-2-one	n° CAS: 67-64-1	10 – 30

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane C.I. 77891 / C.I. Pigment White 6 / Titanium oxide (TiO ₂) / CI 77891 / Titanium(IV) oxide / C.I. Pigment White 7 / Pigment White 6 / Titanium dioxide nanoparticles / Titanium oxide / Titanium dioxide(2)	n° CAS: 13463-67-7	3 – 7
Acétate de n-butyle	Acétate de n-butyle acétate de n-butyle	n° CAS: 123-86-4	3 – 7
Solvant naphta aromatique léger	Solvant naphta aromatique léger Solvant naphta aromatique léger (pétrole) / Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition- non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410°F).]	n° CAS: 64742-95-6	1 – 5
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle	Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	n° CAS: 108-65-6	0,5 – 1.5
Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol	Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol Acétate de 2-butoxyéthyle / Acétate d'éther monobutylique d'éthylène-glycol / acétate de butylglycol	n° CAS: 112-07-2	0,5 – 1.5
1,2,4-Triméthylbenzène	1,2,4-Triméthylbenzène 1,2,4-triméthylbenzène	n° CAS: 95-63-6	0,5 – 1.5
Xylène, isomères mixtes, purs	Xylène, isomères mixtes, purs Xylène : mélange d'isomères / Xylène (mélange d'isomères) / Xylène / xylène	n° CAS: 1330-20-7	0,1 – 1
Alcool benzylique	Alcool benzylique alcool benzylique	n° CAS: 100-51-6	0,1 – 1
Ethylbenzène	Ethylbenzène Benzene, ethyl- / Phenylethane / ETHYLBENZENE	n° CAS: 100-41-4	0,1 – 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Aérosol extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source. des vapeurs irritantes.
Danger d'explosion	: Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.
Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
Autres informations	: Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air, et elles peuvent voyager le long du sol jusqu'à une source d'ignition distante et s'enflammer.

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Ventiler la zone. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Protéger les contenants de tout dommage physique. Garder sous clé. Stocker dans un endroit bien ventilé.

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Acétone (67-64-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	250 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	500 ppm
ACGIH catégorie chimique	agents non classables comme agent cancérigène pour l'homme
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	2400 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	1000 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	2500 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	590 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	250 ppm
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	n-Butyl acetate
ACGIH OEL TWA [ppm]	50 ppm (Butyl acetates, all isomers)
ACGIH OEL STEL [ppm]	150 ppm (Butyl acetates, all isomers)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	n-Butyl-acetate
OSHA PEL (TWA) [1]	710 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	150 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	1700 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	710 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	150 ppm
NIOSH REL (STEL)	950 mg/m ³
NIOSH REL STEL [ppm]	200 ppm
Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol (112-07-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène animal confirmé avec une pertinence inconnue pour les humains.
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	33 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	5 ppm
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	125 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	25 ppm
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH catégorie chimique	agents non classables comme agent cancérogène pour l'homme
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	1,5 g/g créatinine Parameter: Methylhippuric acids - Medium: urine - Sampling time: end of shift
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylenes (o-, m-, p-isomers)
OSHA PEL (TWA) [1]	435 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Alcool benzylique (100-51-6)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Ethylbenzène (100-41-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène animal confirmé avec une pertinence inconnue pour les humains.
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	0,15 g/g créatinine Parameter: Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Ethylbenzène (100-41-4)	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl benzene
OSHA PEL (TWA) [1]	435 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1 OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	800 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	435 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	100 ppm
NIOSH REL (STEL)	545 mg/m ³
NIOSH REL STEL [ppm]	125 ppm
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Dioxyde de titane (13463-67-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
ACGIH OEL TWA	10 mg/m ³
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: LRT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
ACGIH catégorie chimique	agents non classables comme agent cancérigène pour l'homme
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide (Total dust)
OSHA PEL (TWA) [1]	15 mg/m ³ (total dust)
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	5000 mg/m ³
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	2,4 mg/m ³ (CIB 63-fine) 0,3 mg/m ³ (CIB 63-ultrafine, including engineered nanoscale)

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés
Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Variées
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: < -18 °C (< -0,4 °F)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,8 g/cm ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Groupe de gaz	: Press. Gas (Liq.)
Longueur de projection de la flamme	: > 75 cm < 100 cm
Retour de flamme	: Possible

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforez. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides. Alcalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé.

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
CL50 inhalation rat	164000 ppm/4h
ATE CA (gaz)	164000 ppmv/4h
Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: female
DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg
CL50 inhalation rat	76 mg/l air Animal: rat, Animal sex: female, 95% CL: 65,2 - 88,4
ATE CA (orale)	5800 mg/kg de poids corporel
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
DL50 orale rat	8532 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg
CL50 inhalation rat	19,596 mg/l 4 h
ATE CA (orale)	8532 mg/kg de poids corporel

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	19,596 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
DL50 orale rat	10768 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 17600 mg/kg
CL50 inhalation rat	1,86 mg/l
ATE CA (orale)	10768 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	100 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	1,86 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,86 mg/l/4h
Acétate de l'éther monobutylque d'éthylène glycol (112-07-2)	
DL50 orale rat	2400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1500 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 400 ppm/4h
ATE CA (orale)	2400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
DL50 orale rat	3280 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
CL50 inhalation rat	18 g/m ³ (Exposure time: 4 h)
ATE CA (orale)	3280 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	18 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg
CL50 inhalation rat	29,08 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1700 mg/kg de poids corporel

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Alcool benzylique (100-51-6)	
DL50 orale rat	1230 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2 g/kg
CL50 inhalation rat	> 4178 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)
ATE CA (orale)	1230 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	2000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	700 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	3 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	0,5 mg/l/4h
Ethylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15400 mg/kg
CL50 inhalation rat	17,4 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	15400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	17,4 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
DL50 orale rat	8400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 6193 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:
CL50 inhalation rat	3400 ppm/4h
ATE CA (orale)	8400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	3400 ppmv/4h
Dioxyde de titane (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure), Guideline: EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity)
CL50 inhalation rat	5,09 mg/l/4h
ATE CA (vapeurs)	5,09 mg/l/4h

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
ATE CA (poussière, brouillard)	5,09 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Ethylbenzène (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérogénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire au fœtus.
Acétone (67-64-1)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg bodyweight Animal: mouse, Animal sex: female
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: male, Remarks on results: other:Generation not specified (migrated information)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Acétone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg bodyweight Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: EPA OTS 798.2650 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: EPA OTS 798.2650 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol (112-07-2)	
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	> 150 mg/kg bodyweight Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	600 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	1,8 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 452 (Chronic Toxicity Studies)
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)
Alcool benzylique (100-51-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	400 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: other: OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)
Ethylbenzène (100-41-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	75 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	600 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Danger par aspiration	: Non classé
1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan)	
Vaporisateur	Aérosol
Symptômes/effets après inhalation	: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
CL50 - Poisson [1]	> 4,1 g/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [semi-static])
CE50 - Crustacés [1]	> 4,4 g/l Test organisms (species): Daphnia magna
Acétone (67-64-1)	
CL50 - Poisson [1]	4.74 – 6.33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [1]	10294 – 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CL50 - Poisson [2]	6210 – 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [2]	12600 – 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
CL50 - Poisson [1]	161 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	> 500 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
NOEC (chronique)	≥ 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	47,5 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '14 d'
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
CL50 - Poisson [1]	100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CE50 - Crustacés [1]	44 mg/l Test organisms (species): Daphnia sp.
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	32 mg/l Test organisms (species): Artemia salina
CL50 - Poisson [2]	17 – 19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
LOEC (chronique)	47,6 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	23 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique algues	296 mg/l
Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol (112-07-2)	
CL50 - Poisson [1]	20 – 40 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [1]	37 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
CL50 - Poisson [1]	7.19 – 8.28 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	6,14 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 - Poisson [1]	13,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	3,82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4.093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
LOEC (chronique)	3,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d'
Alcool benzylique (100-51-6)	
CL50 - Poisson [1]	460 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	23 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CL50 - Poisson [2]	10 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
NOEC (chronique)	51 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Ethylbenzène (100-41-4)	
CL50 - Poisson [1]	11 – 18 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [1]	1,8 – 2,4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	4,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])
LOEC (chronique)	1,7 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC (chronique)	0,96 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique crustacé	0,956 mg/l
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
CL50 - Poisson [1]	9,22 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [1]	6,14 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
Dioxyde de titane (13463-67-7)	
CL50 - Poisson [1]	155 mg/l Test organisms (species): other:Japanese Medaka
CE50 - Crustacés [1]	19,3 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l Test organisms (species):
CE50 - Crustacés [2]	27,8 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
LOEC (chronique)	5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	≥ 2,92 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
12.2. Persistance et dégradabilité	
1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,18

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Acétone (67-64-1)	
FBC - Poissons [1]	0,69
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,43
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,81 (at 23 °C)
Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol (112-07-2)	
FBC - Poissons [1]	(no significant bioaccumulation)
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,51
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,63
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
FBC - Poissons [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15
Alcool benzylique (100-51-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,1
Ethylbenzène (100-41-4)	
FBC - Poissons [1]	15
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,2

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

14.1. Numéro ONU

n° DOT NA : UN1950
N° ONU (TDG) : UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT/TDG) : Aerosols

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 2.1
Étiquettes de danger (DOT) : 2.1



TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1
Étiquettes de danger (TMD) : 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

N° ONU (DOT) : UN1950
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 306
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 75 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
DOT Arrimage - Autre information : 25 - Protected from sources of heat, 87 - Stow "separated from" Class 1 (explosives) except Division 14, 126 - Segregation same as for Class 9, miscellaneous hazardous materials

TDG

N° ONU (TDG) : UN1950

1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants), 107 - (1) Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qu'elles sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exemptées (TDG)	: E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 126

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des États - É-U

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à Ethylbenzène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision	: 03/22/2022
Autres informations	: Aucun.
Préparé par	: Nexreg Compliance Inc. www.Nexreg.com



1K E-Coat Primer (white, light green, olive green, gray, black, tan, field drab, olive brown)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Textes complet des phrases H	
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Flam. Aerosol 1	Aérosols inflammables, Catégorie 1
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression Gaz liquéfié
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Simple Asphy	Asphyxiant simple
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Narcose

Indications de changement:
Mise à jour de la FDS.

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.